

## **Le point sur la sécurité de l'approvisionnement en gaz en Suisse**

*La Suisse a des réserves de gaz suffisantes pour le moment. La guerre en Ukraine a déstabilisé les filières d'approvisionnement, ce qui place l'Industrie gazière face à un défi immédiat: elle doit garantir la sécurité d'approvisionnement en gaz pour l'hiver prochain. Une éventuelle pénurie déclencherait les mesures de gestion réglementée de l'Approvisionnement économique du pays (AEP) au niveau fédéral.*

La Suisse a actuellement des réserves de gaz suffisantes pour assurer l'approvisionnement des consommateurs et de l'industrie, malgré le niveau stratosphérique des prix du gaz. Parmi les scénarios envisageables, il faut s'attendre à ce que les Etats occidentaux imposent un embargo sur le gaz russe ou que la Russie ferme le robinet – elle vient de stopper ses livraisons de gaz à la Pologne et à la Bulgarie et a déjà menacé d'en faire de même à l'encontre d'autres Etats. En cas d'arrêt total, l'Europe n'est pas en mesure de compenser totalement le gaz russe, du moins pas à court terme ni sans réduire la consommation. Par ricochet, la Suisse pourrait se retrouver en situation de pénurie.

L'Industrie gazière met tout en œuvre pour assurer l'approvisionnement en gaz durant l'hiver prochain. Par ailleurs, le Conseil fédéral a décidé début mars de créer les conditions nécessaires pour que les entreprises gazières puissent acheter ensemble du gaz, des capacités de stockage, du gaz liquéfié (GNL) et des capacités sur les terminaux méthaniers sans tomber sous le coup de la législation anticartellaire.

Si la Suisse devait être confrontée à une pénurie que l'Industrie gazière n'arrive plus à pallier en jouant sur les instruments de l'économie de marché, l'Approvisionnement économique du pays prend le relais à travers les mesures de gestion réglementée. Dans un premier temps, le Conseil fédéral peut décider que les consommateurs bi-combustibles soient commutés du gaz naturel au mazout. Parallèlement, des appels aux économies d'énergie sont adressés aux consommateurs de gaz. En dernier ressort, le Conseil fédéral peut décider de contingenter les quantités de gaz fournies à certains consommateurs industriels mono-combustibles, qui seraient alors contraints de mettre leurs installations à l'arrêt en situation d'extrémité.

### **Intégration au réseau de gaz européen**

De par sa situation géographique privilégiée, la Suisse est très bien intégrée au réseau gazier européen – un atout précieux du point de vue de la sécurité d'approvisionnement. De surcroît, le gazoduc de Transitgas qui traverse la Suisse peut être exploité depuis 2017 dans les deux sens: le gaz peut ainsi être transporté non plus seulement du nord au sud, mais aussi du sud au nord. A l'ouest, la Suisse est également bien connectée au réseau gazier européen. Tous les marchés gaziers européens ont accès à la filière méthanère, ce qui élargit considérablement les possibilités d'achat, même si le gaz naturel liquéfié (GNL) est relativement onéreux.

La Suisse s'approvisionne en priorité sur les marchés gaziers d'Etats membres de l'UE: Allemagne, Pays-Bas, France et Italie. L'Industrie gazière n'a aucune relation directe avec le marché gazier russe. La part du gaz russe est plus ou moins importante selon les marchés sur lesquels la Suisse s'approvisionne. Ces dernières années, elle était plus importante en Allemagne qu'aux Pays-Bas ou en France. Les pays européens et l'UE mettent tout en œuvre pour réduire leur dépendance face au gaz russe et pour élargir les possibilités d'approvisionnement. La filière méthanère joue à cet égard un rôle substantiel puisqu'elle donne accès au gaz produit dans toutes les régions du globe. L'UE dispose actuellement d'un parc méthanier totalisant tout

juste 40 terminaux. Il devrait être rapidement complété par la construction et le raccordement de terminaux supplémentaires.

L'Industrie gazière suisse s'efforce elle aussi de réduire les dépendances actuelles face au gaz russe en diversifiant les filières d'approvisionnement. A noter qu'aujourd'hui, la provenance du gaz n'est quasiment pas traçable. A la différence de l'électricité, il n'existe aucun système global de certification d'origine pour le gaz. Si un distributeur souhaite acheter du gaz dans une région précise, il devrait conclure des contrats de fourniture avec les producteurs locaux. Une telle démarche serait toutefois beaucoup plus complexe et onéreuse que de s'approvisionner sur les marchés gaziers existants. Ces marchés proposent en général des produits standards composés de gaz en provenance de différentes régions.

### **Amélioration des conditions de base pour les gaz renouvelables**

La crise actuelle aura sans aucun doute pour effet d'accélérer le développement des gaz renouvelables, en particulier l'hydrogène vert, tant en Suisse que dans les pays européens. Cette nouvelle dynamique est alimentée par les impératifs inhérents à la sécurité d'approvisionnement, qui viennent ainsi se superposer aux impératifs liés à la protection du climat. Dès lors, il est urgent d'améliorer les conditions de base pour la production et l'utilisation des gaz renouvelables en Suisse. Il s'agit en premier lieu de promouvoir les gaz renouvelables par des aides à l'investissement ou à l'injection. Actuellement, seule la production d'électricité à partir de biogaz est encouragée, alors qu'elle n'apporte aucun bénéfice aux distributeurs de gaz. Il s'agit d'intervenir au niveau des lois cantonales sur l'énergie pour que le biogaz soit reconnu à titre d'énergie renouvelable. Par ailleurs, le biogaz importé est encore et toujours considéré comme du gaz naturel par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières. Il faut rapidement mettre en place un registre national des certificats d'origine pour les gaz renouvelables, interopérable avec celui des autres pays, et préciser les règles d'importation.